

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS المف  
ت DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
ن DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

SOS Disparus

# Revue de Presse

JANVIER 2024

## Table des matières

En Algérie, la mort de Khaled Nezzar éloigne tout procès autour des années de guerre civile.....	1
Algérie : décès de Khaled Nezzar, ou le crépuscule des derniers « janviéristes ».....	4
Le Parquet général réclame l'aggravation des peines dans l'affaire Bouraoui.....	7
Washington place l'Algérie sous surveillance pour atteintes à la liberté religieuse.....	8
L'Algérie exprime ses « profonds regrets » suite aux déclarations américaines sur les libertés religieuses...	9
Le Pr Kamel Aïssat acquitté, mais qu'en sera-t-il de la mine d'Amizour ?.....	10
Le détenu et lanceur d'alerte Noureddine Tounsi en grève de la faim.....	11
Cherif Mellal relaxé, mais reste en prison.....	12
Mouloud Djaballa et 6 militants de Tizi-Ouzou lourdement condamnés à Alger.....	14
Conseil des droits de l'Homme : le Maroc décroche la présidence en 2024.....	16
Cour d'appel: le journaliste Mustapha Bendjama reste en prison.....	17
Libération d'Ihsane El Kadi : Des personnalités algériennes adressent une lettre ouverte au président.....	18
L'article 87bis du code pénal: principal instrument répressif en Algérie.....	20
Algérie: Libération ce soir pour le défenseur des droits humains Ahmed Manseri.....	21
Droits Humains: Human Rights Watch pointe les contradictions des dirigeants mondiaux.....	22
L'ONU appelle à sa libération: déjà condamné pour les mêmes faits, nouveau procès pour Tounsi.....	24
Kamira Naït Sid souffrante à la prison de Koléa.....	25
Bel Horizon mise sous scellés : l'association engage des poursuites contre la fermeture « arbitraire » de son local.....	26
Affaire dite du MAK : lourde peines de prison ferme et peines capitales.....	27
Les biens de la « Issaba » vendus aux enchères à partir de ce 21 janvier à Alger.....	29
Le RCD dénonce le « verrouillage » du champ politique algérien.....	31
Porté disparu depuis deux mois: Laalami réapparaît dans une prison à 500 km de son domicile.....	32
Soutenant Ihsane el Kadi, Yasmina Khadra appelle Tebboune à « la raison ».....	33
Recensement annuel du CPJ : El-Kadi et Bendjama, deux plumes indépendantes derrière les barreaux...	35
Association Bel Horizon : une mort programmée !.....	36
Report du procès de l'opposant Karim Tabou.....	38
Riposte Internationale publie son rapport sur les violations des droits humains en Algérie.....	39
La LADDH joue sa survie lundi en appel contre sa dissolution.....	41
Ihsane El Kadi, 400 jours de détention arbitraire.....	42
Arrêté, où est détenu le poète Mohamed Tadjadit ?.....	44
Affaire CNLD : relaxe pour les familles des détenus au tribunal de Sidi M'hamed.....	45
Mohamed Tadjadit entame une grève de la faim dans sa garde à vue.....	46
Féminicide en Algérie : 13 coups de couteau parce qu'elle a refusé de l'épouser.....	47
Mohamed Tadjadit placé en détention provisoire.....	49
Audience reportée : le juge se récuse après avoir statué lors du premier procès de dissolution de la LADDH.....	50
Algérie: acquittement en appel dans l'affaire « dite de la solidarité ».....	51

## En Algérie, la mort de Khaled Nezzar éloigne tout procès autour des années de guerre civile

*Middle East Eye (www.middleeasteye.net) – 02/01/2024*



L'ancien chef d'état-major de l'armée et ancien ministre de la Défense Khaled Nezzar s'exprime lors d'une conférence de presse à Alger, le 9 janvier 2016 (Ryad Kramdi/AFP).

**Décédé le 29 décembre dernier, l'ancien ministre algérien de la Défense Khaled Nezzar a eu droit, le lendemain, à des funérailles officielles, au grand désarroi de ses adversaires qui voulaient le juger.**

Rarement la mort d'un homme public a-t-elle suscité autant de polémiques que le décès de Khaled Nezzar. L'ancien chef d'état-major de l'armée algérienne, disparu vendredi 29 décembre à l'âge de 86 ans à Alger, devenu ministre de la Défense de 1990 à 1993, est le principal artisan de l'arrêt du processus électoral de décembre 1991-janvier 1992.

Cette année-là, il est à la tête d'un groupe de militaires qui ont poussé le président d'alors, Chadli Bendjedid, à remettre sa démission, ouvrant la voie à l'annulation du deuxième tour des élections législatives gagnées par le Front islamique du salut (FIS, parti islamiste radical aujourd'hui dissout).

« Personne, parmi les politiques, ne voulaient assumer ses responsabilités. Je l'ai fait », expliquera-t-il plus tard. Parce qu'avant d'intervenir par la force, l'armée avait d'abord senti la situation échapper à tout contrôle depuis que des militants islamistes occupaient les places publiques et s'adonnaient à des démonstrations de force dans les rues.

Des actes de violence avaient commencé bien avant les élections. Mais l'historiographie officielle considère que l'arrêt du processus électoral a été l'élément déclencheur des violences de la décennie 1990 qui ont coûté la vie à plus de 200 000 personnes selon les chiffres officiels.

Une fois la « décennie noire » terminée en 2002, le débat sur la responsabilité des meurtres collectifs et des assassinats attribués aux islamistes est revenu sur le devant de la scène. Des activistes islamistes et des transfuges de l'armée désignent alors, directement, Khaled Nezzar comme le responsable de tout.

Il est le seul à être poursuivi en justice, d'abord en France, où celle-ci n'a pas voulu trancher, estimant qu'elle ne pouvait se prononcer sur des événements qui s'étaient produits en Algérie, puis en Suisse, pour des faits de « crimes de guerre » et actes de torture.

### **« Pour moi, le dossier des disparus n'est pas mort avec Nezzar »**

*- Nacera Dutour, présidente du collectif des associations de disparus-*

#### **Le symbole d'une justice difficile à obtenir**

« Je suis moi aussi soucieux de la nécessité de faire la lumière sur la décennie noire. [...] j'appelle à la mise en place de mécanismes pour que tous ceux, moi compris, qui ont côtoyé la tragédie nationale rendent des comptes », écrivait-il en 2019 dans un post sur Twitter.

Or, depuis une loi portant sur la « concorde civile » adoptée en 1999 et une autre sur la « réconciliation nationale » votée en 2005, qui ont notamment offert une amnistie autant aux islamistes qu'aux militaires, le dossier de la guerre civile est quasiment clos en Algérie.

Seules les familles de disparus, dont le nombre est estimé à près de 4 000 personnes, réclament toujours « la vérité » sur le sort de leurs enfants, déclarés officiellement « morts » par la loi sur la réconciliation nationale en 2006.

« Pour moi, le dossier des disparus n'est pas mort avec Nezzar. J'aurais bien aimé qu'il [le dossier des disparus] meure mais dans le bon sens », a réagi Nacera Dutour, présidente du collectif des associations de disparus, auprès de Middle East Eye.



*Des personnes, appartenant pour la plupart au collectif des familles de disparus en Algérie, manifestent, avec des masques blancs pour symboliser les disparus, le 25 avril 2001 devant le Centre culturel algérien à Paris, contre la présence à Paris du général algérien Khaled Nezzar (Thomas Coex/AFP).*

Du côté des autorités, les funérailles officielles offertes à l'ancien ministre de la Défense, tout comme son rapatriement en décembre 2020 de son exil espagnol – imposé par les poursuites diligentées contre lui pour des faits de « complot contre l'État » par l'ancien chef d'état-major de l'armée Ahmed Gaïd Salah (décédé un an auparavant), devenu son rival – à bord d'un avion présidentiel, ne laissent plus de doute sur l'intention des autorités de ne pas changer le cap tracé depuis une vingtaine d'années : la guerre civile est terminée et la responsabilité des crimes incombe aux groupes islamistes armés.

Une orientation rappelée, avec vigueur, par Alger lors de l'inculpation, fin août, du général Nezzar par la justice suisse. « La justice suisse a offert avec beaucoup de légèreté une tribune aux terroristes, à leurs alliés et à leurs soutiens pour tenter de discréditer le combat honorable de notre pays contre le terrorisme », avait indiqué le ministère des Affaires étrangères, estimant que la justice suisse faisait du « révisionnisme » sur la décennie noire.

Pour les familles de disparus et d'autres activistes, la disparition de Khaled Nezzar, intervenue, hasard du calendrier, au lendemain de la fixation par la justice helvétique de son procès, est une preuve supplémentaire qu'obtenir justice sur cette question est quasiment impossible.

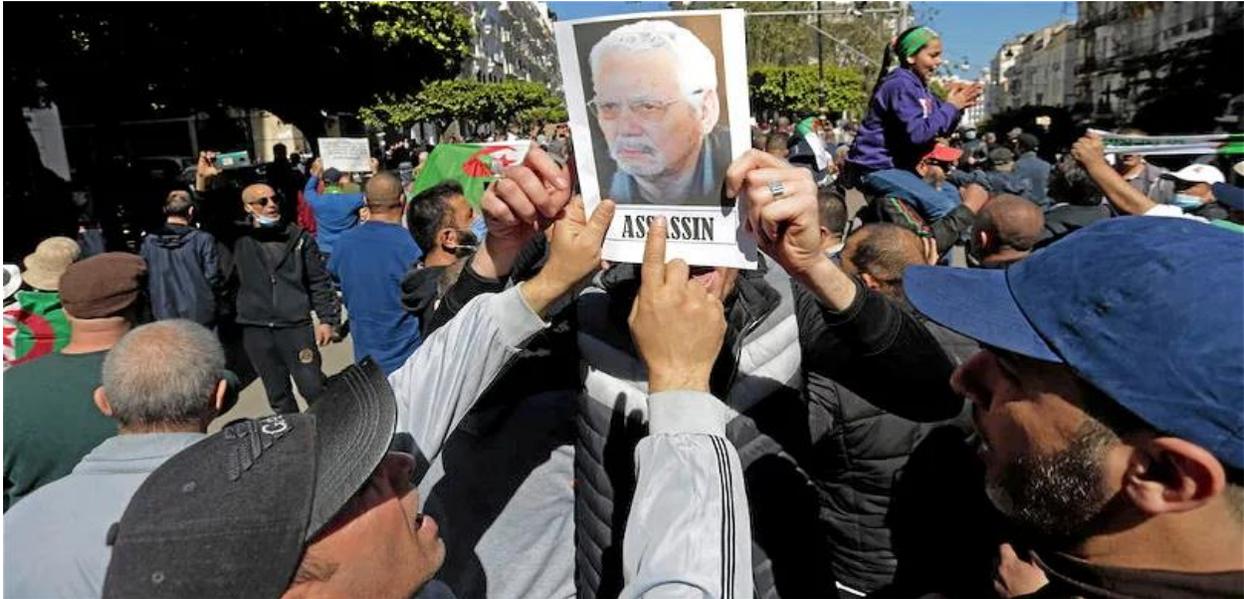
Après sa mort, certains ont estimé sur les réseaux sociaux que la justice divine s'était occupée de celui qu'ils considèrent comme le « responsable des tueries » des années 1990. Le général Nezzar a laissé une pléthore de livres où il donne sa version des faits, qu'il appartiendra désormais à l'Histoire de juger.

**Ali Boukhlef**

## Algérie : décès de Khaled Nezzar, ou le crépuscule des derniers « janviéristes »

*Le point (www.lepoint.fr) – 04/01/2024*

**NÉCROLOGIE.** Retour sur le parcours de l'un des derniers généraux politiques algériens, Khaled Nezzar, décédé fin décembre.



Général à la retraite, Khaled Nezzar est soupçonné d'avoir approuvé et coordonné des tortures durant la guerre civile en Algérie dans les années 1990, quand il était ministre de la Défense. © Toufik Doudou/AP/SIPA

Des maquis algériens de la guerre d'indépendance aux fracas de la guerre au Sinaï, des plus hautes sphères du commandement politico-militaire aux couloirs de la justice suisse, la vie de l'ex-général-major Khaled Nezzar, décédé le 29 décembre, épouse parfaitement crises et turpitudes de l'histoire algérienne contemporaine.

Déserteur de l'armée française en 1958, après des passages dans plusieurs écoles de guerre en France, le jeune Nezzar gravit vite les échelons dans l'Armée de libération nationale (ALN, bras armé du FLN) et de l'Armée nationale populaire (ANP) de l'après-indépendance. Il participera, dans le cadre de l'aide arabe à Nasser, à la « guerre d'usure » au Sinaï entre Israël et l'Égypte après la défaite arabe de 1967. Expérience qu'il racontera dans un ouvrage, *Sur le front égyptien : la 2e brigade portée algérienne, 1968-1969*.

### **Le front marocain**

De retour en Algérie, c'est un autre front qui l'attend. Après avoir formé les tout premiers parachutistes algériens, il est envoyé à Paris pour suivre, en 1975, une formation à l'École supérieure de la guerre. Études interrompues par son rappel en Algérie pour commander les

troupes à Tindouf, dans cette zone désertique et peu hospitalière, frontalière du Maroc, alors que les tensions, notamment militaires, s'accroissent entre les deux voisins à cause du Sahara occidental. Il passera sept ans dans ce front aride dans les bunkers qui font face aux frères ennemis marocains. À l'arrivée du nouveau président Chadli Bendjedid dès 1979, un colonel qu'il avait bien connu durant la guerre d'indépendance, Nezzar quitte Tindouf et, sous l'impulsion de Chadli pour placer des généraux mieux formés à la place des anciens combattants, Nezzar passe de grade en grade et devient, en cette année tragique de 1988, commandant des forces armées, la plus importante arme de l'ANP.

## **Octobre 1988 : l'armée tire sur les manifestants**

Octobre 1988. Des émeutes éclatent dans tout le pays. Le système du parti unique, la situation socio-économique après le contre-choc pétrolier du milieu des années 1980, le désir d'émancipation politique poussent des milliers d'Algériens dans la rue. Nezzar est à la tête de la troupe appelée à rétablir l'ordre. L'inimaginable se produit alors : l'armée tire sur la population. On parle d'un bilan de 500 morts, sans oublier les estropiés à vie, les cas documentés de tortures... Nezzar s'est, depuis, exprimé plusieurs fois sur sa responsabilité dans ces événements, pointant la précipitation avec laquelle l'armée a été déployée dans les rues, et son impréparation à affronter les violences urbaines.

Un mois et dix jours après le déclenchement du 5 octobre 1988, Nezzar est désigné au plus haut poste militaire, chef d'état-major de l'armée, avant d'être promu, un an plus tard, ministre de la Défense.

## **La guerre contre le terrorisme**

À cette époque, au début des années 1990, l'armée s'inquiète de la montée du Front islamique du salut (FIS), qui réalise des raz de marée électoraux, menaçant même d'arriver au pouvoir à la suite du premier tour des législatives de décembre 1991. Décision est prise en janvier 1992, collégialement au sein du haut commandement militaire (les janviéristes), de suspendre le processus électoral, de demander à Chadli de démissionner, et de rappeler l'exilé Mohamed Boudiaf pour le désigner à la tête d'un Haut Comité de l'État (HCE), dont Nezzar fait partie. Les événements s'accroissent. Le FIS est dissous en mars 1992, la répression contre ses élus et militants tente de juguler les violences qui s'annoncent, Boudiaf est assassiné par un de ses gardes du corps en juin 1992... L'armée est en première ligne dans la terrible guerre qu'imposent les terroristes islamistes et Nezzar est la figure de proue de cette institution. Début 1993, Nezzar est même la cible d'un attentat au fourgon piégé dont l'explosion rate de peu son cortège sur les hauteurs d'Alger.

## **Batailles judiciaires**

Cette même année, Nezzar prend sa retraite et quitte ses fonctions cumulées de ministre de la Défense et de membre du HCE. Mais ce retrait officiel ne l'efface pas de la vie publique et politique. Ces nombreux ouvrages et déclarations alimentent ensuite polémiques et controverses. Mais surtout, la parution en France de l'ouvrage d'un ex-sous-officier de l'armée, La Sale Guerre, pousse Nezzar à poursuivre en justice, en 2002, l'auteur qui accuse l'armée de crimes durant la décennie des années 1990. La justice française finira par débouter l'ex-ministre de la Défense, estimant, notamment, qu'il « n'appartient pas au tribunal de se prononcer sur la véracité des thèses soumises à son appréciation, que seule l'Histoire pourra déterminer ».

Nezzar fera parler de lui ensuite en 2011, lorsqu'il est arrêté – puis vite relâché – à Genève à la suite d'une dénonciation pénale déposée par l'ONG Trial International, renforcée par une plainte de deux victimes, l'accusant de crimes de guerre commis durant les premières années de la décennie noire. Après des années de procédures, en août 2023, la justice suisse a annoncé sa mise en accusation, faisant valoir qu'il avait « placé des personnes de confiance à des positions clés et créé sciemment et délibérément des structures visant à exterminer l'opposition islamiste ».

## **Accusations et réhabilitation**

Une décision qui a déclenché la colère d'Alger : « La justice suisse a offert avec beaucoup de légèreté une tribune aux terroristes, à leurs alliés et à leurs soutiens pour tenter de discréditer le combat honorable de notre pays contre le terrorisme », déclarait le ministère algérien des Affaires étrangères.

Les mêmes autorités algériennes, sous la coupe de l'ex-patron de l'armée Ahmed Gaïd Salah (décédé fin 2019), avaient poursuivi Nezzar pour complot, dans le contexte de la chute du régime Bouteflika, l'obligeant à s'exiler un moment en Espagne, avant de le faire rapatrier avec les honneurs en décembre 2020 et le réhabiliter publiquement lors d'une cérémonie en l'honneur des chefs militaires ayant combattu le terrorisme islamiste.

Depuis, Nezzar a disparu des écrans, luttant contre la maladie dans sa maison sur les hauteurs d'Alger. Son dernier transfert, il y a quelques semaines, vers l'hôpital militaire fut vain. « Il vaut mieux qu'il revienne chez lui pour partir en paix entouré par les siens », avaient recommandé les médecins à ses proches. Lors de son enterrement, cercueil recouvert du drapeau algérien posé sur un fût de canon, les derniers généraux « janviéristes » étaient là, assistant au crépuscule d'un des leurs, l'un des derniers généraux politiques algériens.

**Adlène Meddi**

## Le Parquet général réclame l'aggravation des peines dans l'affaire Bouraoui

Radio M ([www.radio-m.net](http://www.radio-m.net)) – 05/01/2024



Le procès en appel des accusés dans le dossier de la fuite d'Algérie de l'opposante Amira Bouraoui a repris jeudi devant la Cour de Constantine. Lors de cette audience, le représentant du Parquet a réclamé une peine alourdie à l'encontre du journaliste Mustapha Bendjama ainsi que de quatre autres prévenus.

Parmi eux, Yacine Bentayeb, cousin de Mme Bouraoui, Djamel Miassi qui l'a conduite clandestinement jusqu'en Tunisie, l'officier de police des frontières Ali Tikida, et la mère de la principale intéressée Khadidja Bouraoui. Tous sont poursuivis pour complicité d' « immigration illégale ».

Pour rappel, M. Bendjama avait écopé le 7 novembre 2023 de 6 mois ferme dans cette affaire. Les chefs d'inculpation initialement retenus – « participation à une organisation criminelle en vue de commettre le crime d'immigration illégale » et « trafic de migrants au sein d'un gang criminel organisé »- avaient été requalifiés en délits d' « aide à l'immigration illégale ». Or, ayant déjà passé 8 mois et 2 semaines en détention provisoire, il aurait dû être remis en liberté.

Cependant, le journaliste a fait l'objet d'un double mandat de dépôt depuis le 19 février, pour deux affaires distinctes. Il a d'abord été condamné le 26 octobre à 8 mois de prison ferme et à 1 an avec sursis, avant de faire face au verdict dans l'affaire Bouraoui. Aussi, son maintien en détention était « illégal », selon son avocat Me Abdellah Haboul.

La défense argue que leur client a déjà purgé l'ensemble des peines prononcées contre lui selon l'article 13 du code de l'organisation pénitentiaire. Cet article stipule que la détention provisoire doit être déduite dans son intégralité des peines de prison.

## Washington place l'Algérie sous surveillance pour atteintes à la liberté religieuse

*La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) – 06/01/2024*



Nouveau coup de pression américain sur l'Algérie. Dans son rapport annuel sur la liberté religieuse dans le monde publié jeudi, le secrétaire d'Etat Antony Blinken a placé le pays sur une « *liste de surveillance spéciale* ». Selon Washington, l'Algérie serait impliquée dans de « *graves violations* » de la liberté de culte sur son territoire.

« *J'ai également classé l'Algérie, l'Azerbaïdjan, la République centrafricaine, les Comores et le Vietnam parmi les pays figurant sur la liste de surveillance spéciale en raison de leur implication dans des violations graves de la liberté religieuse ou de leur tolérance envers celles-ci* », a affirmé Antony Blinken, cité par la chaîne CNN.

Outre l'Algérie, une douzaine d'autres Etats se retrouvent dans le collimateur des Etats-Unis cette année pour les mêmes motifs, à l'instar de la Chine, l'Iran, l'Arabie Saoudite ou encore la Russie. Des pays avec lesquels Washington entretient déjà des relations plus que tendues.

« *Nous constatons également des violations graves de la liberté religieuse dans des pays non classés, et il incombe aux gouvernements de mettre fin à de telles violations* », a ajouté Antony Blinken. Avant de lister pêle-mêle les « *attaques contre les minorités religieuses* », les « *actes de violence sectaire* », ou encore « *la répression transnationale* ».

Un message clair envoyé à l'Algérie, accusée entre les lignes de fermer les yeux sur ces exactions. Reste à savoir si cet avertissement américain sera suivi d'effets concrets, ou s'il s'agit avant tout d'un énième coup de pression diplomatique de la part de Washington.

SOPHIE K.

## L'Algérie exprime ses «profonds regrets» suite aux déclarations américaines sur les libertés religieuses

La Radio des Sans Voix ([www.laradiodessansvoix.org](http://www.laradiodessansvoix.org)) – 06/01/2024



L'Algérie a réagi avec irritation aux récents commentaires du département d'État américain concernant la liberté religieuse dans le pays. Le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, s'est entretenu par téléphone avec son homologue américain Antony Blinken et a exprimé les « *profonds regrets* » de l'Algérie face au contenu du rapport du département d'État.

Ahmed Attaf a souligné que le rapport contenait des « *informations fausses et inexactes* » sur la situation religieuse en Algérie. Il a rappelé le « *dialogue engagé* » entre les deux pays sur cette question et la « *disposition* » algérienne à recevoir l'ambassadeur américain itinérant pour la liberté religieuse afin de clarifier les faits.

Le chef de la diplomatie algérienne a également mis en avant les efforts de son pays pour garantir le principe constitutionnel de la liberté de croyance et de pratique religieuse. Il a jugé que la déclaration américaine « *négligeait* » ces efforts.

Le 4 janvier, Antony Blinken avait placé l'Algérie sur une « *liste de surveillance spéciale* » de pays ayant commis ou toléré de « *graves violations* » des libertés religieuses. Cette désignation dans le cadre d'une loi américaine de 1998 promouvant la liberté religieuse à l'international a provoqué l'irritation des autorités algériennes.

L'échange téléphonique entre les deux ministres traduit les tensions persistantes entre Alger et Washington sur cette question sensible des libertés religieuses. L'Algérie rejette les critiques américaines qu'elle juge infondées alors que les États-Unis maintiennent leur surveillance accrue de la situation algérienne.

SOPHIE K.

## Le Pr Kamel Aïssat acquitté, mais qu'en sera-t-il de la mine d'Amizour ?

*Le matin (lematindalgerie.com) – 07/01/2024*



Professeur Kamel Aïssat.

Le verdict est tombé ce dimanche 7 janvier 2024 : Le tribunal de Béjaïa a prononcé, ce dimanche 7 janvier, l'acquittement en faveur du professeur Kamel Aïssat. Ce professeur dénonçait l'exploitation de la mine de zinc et de plomb de Thala Hamza (Amizour, wilaya de Bejaia). Ce qui a suscité la colère des autorités.

Le professeur Kamel Aïssat a été accusé d'« atteinte à la sécurité et à l'ordre public » pour avoir dénoncé les dangers écologiques que faisaient courir l'exploitation de la mine de plomb et de zinc de Thala Hamza. Ce lanceur d'alerte a été mis sous contrôle judiciaire et sous ISTN depuis le 16 juillet 2023 !

C'est sur une base scientifique que ce professeur de microbiologie a lancé son appel de dénonciation pour empêcher le lancement de l'exploitation de la mine de Thala Hamza.

Le parquet près le tribunal de Béjaïa avait requis 3 ans de prison ferme à l'encontre de Kamel Aïssat. Plusieurs militants et proches du militant ont fait le déplacement, le 24 décembre 2023, au tribunal pour lui apporter leur soutien et solidarité et exprimer leur considération pour le travail académique fourni par l'universitaire et pour lequel il fait l'objet de poursuites judiciaires et de harcèlement. Les entrées du tribunal étaient filtrées par un dispositif policier renforcé à l'occasion et beaucoup de proches n'ont pas pu accéder à la salle d'audience.

Que deviendra l'étude scientifique de ce professeur après tous ces déboires avec la justice ? Si l'on en croit la tournure des événements, les autorités enterreront donc son travail et feront prendre de gros risques environnementaux et sanitaires pour toute la région en lançant l'exploitation de cette mine de plomb et de zinc.

Les conséquences seront désastreuses sur les dizaines de villages environnants et sur l'immense nappe phréatique de la vallée de la Soummam, estimée à plus de 1600 milliards de m<sup>3</sup>.

L. M.

## Le détenu et lanceur d'alerte Noureddine Tounsi en grève de la faim

*Le matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 08/01/2024*



**Le détenu d'opinion et lanceur d'alerte Noureddine Tounsi, entame ce lundi 8 janvier une grève de la faim à partir de sa cellule à la prison d'El Harrach pour protester contre la manipulation dont fait l'objet son dossier.**

Le supplice jusqu'au bout. Noureddine Tounsi est obligé pour la énième fois de mener une grève de la faim au péril de sa santé pour protester contre la manipulation de son dossier et protester contre son incarcération.

Son procès a été reporté pour le 17 janvier 2024. Et à la surprise générale et de l'incompréhension du cafouillage juridique, son jugement en première instance a été annulé et remplacé par un autre en raison, dit-on, « d'erreur matériel », rapporte le comité national pour la libération des détenus. Un nouveau jugement a été prononcé sans extraire le détenu et en son absence. Une réalisation dont seule la justice algérienne est capable.

Arrêté le 09 février 2023 à Oran et transféré à Alger pour vider un mandat d'arrêt, il a été mis en détention le 14 février 2023 puis condamné le 08 novembre de la même année par le tribunal de Bir Mourad Raïs à 02 ans de prison ferme pour des accusations sur lesquelles il avait été jugé auparavant et condamné à la prison. Comme si on pouvait condamner un prévenu pour les mêmes faits deux fois. En clair, une parodie de justice, ont tenu à dénoncer ses avocats de défense.

Il est à noter que Noureddine Tounsi a reçu visite le 02 décembre 2023 à la prison d'El Harrach, la rapporteuse de l'ONU ayant trait aux défenseurs des droits, Mme Mary Lawlor, qui est en inspection en Algérie, depuis le 26 novembre jusqu'au 05 décembre, pour s'enquérir de l'état des défenseurs des droits.

Près de 200 prisonniers d'opinion croupissent dans les différentes prisons algériennes. Certains sont condamnés à de lourdes peines de prison comme le journaliste El Kadi Ihsane.

**L. M. avec le Cnld**

## **Cherif Mellal relaxé, mais reste en prison**

*Le matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 08/01/2024*



La famille de Cherif Mellal a annoncé la relaxe de l'ancien président de la JSK dans un communiqué. Cependant, il reste en prison pour une seconde affaire, liée à ses activités commerciales en tant que chef d'entreprise, ici en Algérie et à l'étranger.

En première instance il avait écopé de 18 mois de prison ferme. Lundi, la cour d'Appel a prononcé sa relaxe, abandonnant de fait les accusations d' « atteinte à l'unité nationale ». Il reste néanmoins en prison pour une seconde affaire.

### **Le communiqué de la famille Cherif Mellal**

*« C'est avec une immense joie et un soulagement profond que nous partageons la nouvelle réjouissante de la décision de la cour d'appel d'Alger, rendue aujourd'hui, 08/01/2024, concernant Cherif Mellal.*

*Suite au jugement initial du 16/10/2023 par le tribunal de Sidi M'hamed, condamnant Cherif Mellal à une peine de 18 mois de prison ferme pour atteinte à l'unité nationale, la cour d'appel a statué en faveur de la relaxe totale de Cherif Mellal dans cette affaire.*

*Cette décision est une victoire éclatante de la justice, et nous sommes remplis de bonheur et de soulagement. Nous exprimons notre profonde gratitude envers les avocats ( Maître , Laouari, Ouacel et Hamadache ainsi que Maître Sadat) dévoués et toutes les personnes qui nous ont soutenus tout au long de cette épreuve difficile, une épreuve que la famille, en particulier les enfants de Cherif Mellal, ont dû traverser.*

*Nous sommes reconnaissants envers tous ceux qui ont apporté leur soutien et leur solidarité. Cette issue positive nous permet de tourner la page et de regarder vers l'avenir avec optimisme.*

*Merci à tous ceux qui ont partagé notre fardeau et qui ont contribué à rendre possible cette issue heureuse. La famille de Cherif Mellal souhaite également exprimer sa confiance continue en la justice et sa foi en la vérité. Nous espérons que cette décision marquera la fin d'une période difficile et le début d'une nouvelle ère de paix et de justice pour tous. Avec gratitude.*

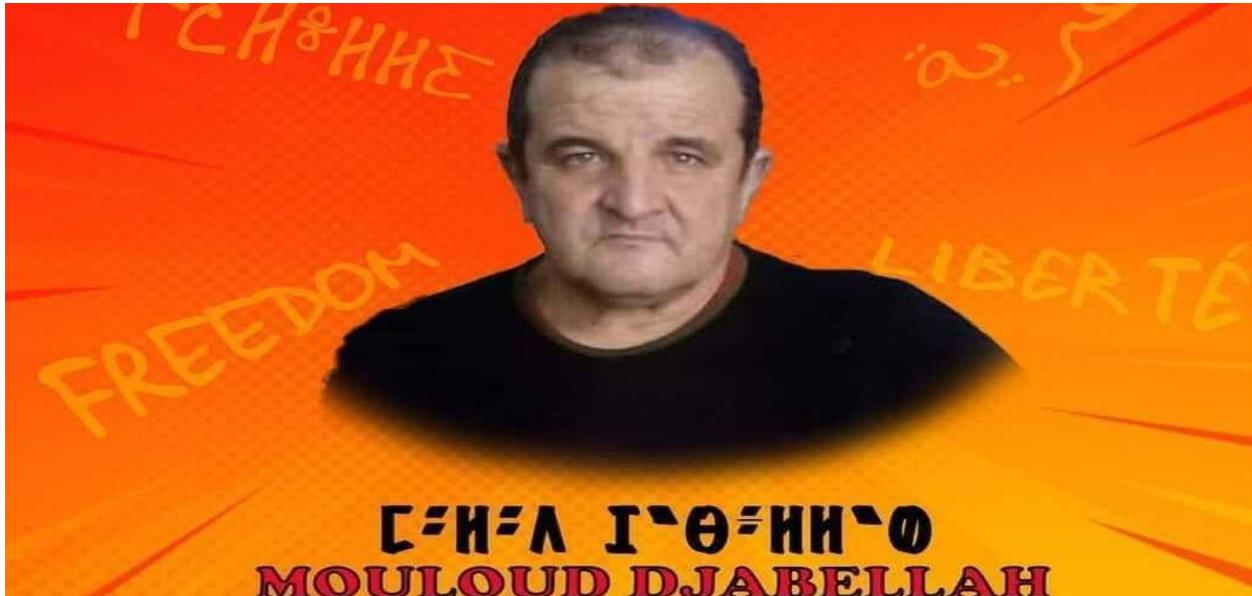
### **La famille de Cherif Mellal**

Cherif Mellal a beaucoup fait et donné pour redonner à la Jeunesse sportive de Kabylie ses lettres de noblesse. Réputé pour sa franchise et son courage, il s'est fait beaucoup d'ennemis. Pour autant, il reste un président très apprécié par les supporters de la JSK. Il a été arrêté et placé sous mandat de dépôt en janvier 2023.

**L.M.**

## Mouloud Djaballa et 6 militants de Tizi-Ouzou lourdement condamnés à Alger

*Le matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 09/01/2024*



Le tribunal criminel de deuxième instance près de la cour d'Alger a confirmé aujourd'hui, 9 janvier 2024, en appel les peines prononcées en première instance à l'encontre des six détenus d'opinion.

Du rêve démocratique du printemps 2019 au sursaut brutal d'un Etat policier dont les effets sont dévastateurs chaque jour que Dieu fait sur cette terre d'Algérie.

Mouloud Djaballa est condamné à 5 ans de prison ferme. Le verdict de 3 ans de prison ferme est aussi prononcé contre Malek Boubekki, Madjid Oumaouche, Arab Benali, Zohir Bouchaala, Abbas Lahlou et Tahar Gacem. Ils étaient tous placés sous mandat de dépôt

Ne vous trompez pas, ces suppliciés ne sont pas des voleurs. Ils n'ont pas tué ni pillé l'Algérie. Ils sont condamnés pour leurs opinions politiques. Rien que ça. Dans la république de Tebboune, on n'a pas le droit de penser ou de dire autre chose que la propagande officielle.

Sept nouveaux prisonniers politiques qui vont rejoindre les dizaines qui remplissent déjà les prisons.

Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida, wilaya d'Alger, avait condamné le 07 décembre 2022, Mouloud Djaballa à 5 ans de prison ferme, et Malek Boubekki, Madjid Amaouche, Arab Benali et Zohir Bouchaala, à 3 ans de prison ferme.

Le parquet près le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida a été impitoyable dans ses réquisition. Il avait requis 15 ans de prison ferme contre de six citoyens de Tizi Ouzou, dont Mouloud Djaballa et Malek Boubekki.

Malek Boubekki, Mouloud Djabella, Tahar Gacem, Madjid Oumaouche ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près le tribunal Sidi M'hamed d'Alger (pôle pénal spécialisé) dimanche 13 février 2022.

Mouloud Djabella a été arrêté mardi 1er février 2022 à Azazga (Tizi Ouzou). Malek Boubekki (de Bouzeguene) a été arrêté mercredi 2 février 2022 sur le lieu de son travail à Azeffoun dans la wilaya de Tizi Ouzou.

Madjid Oumaouche a été arrêté samedi 5 février 2022 à Tizirt. Et Tahar Gacem arrêté le 11 février 2022 à Boghni.

L'arbitraire sévit encore dans les tribunaux. Le procureur près le tribunal d'Amizour a requis aujourd'hui, 09 janvier 2024, un an de prison et 50 000 dinars d'amende contre de l'ex-détenu d'opinion, Khaled Tazaghart.

Près de 200 détenus d'opinion croupissent derrière les barreaux. Le règne de Tebboune-Chanegriha s'apparente à une autocratie absolutiste dans laquelle seul un clan a le droit à la parole et à la décision. Le reste de la société est placé sous cloche.

**Yacine K./Cnld**

## Conseil des droits de l'Homme : le Maroc décroche la présidence en 2024

*Maghreb emergent (www.maghrebemergent.net) – 10/01/2024*



Le Maroc a décroché, mercredi 10 janvier à Genève, la présidence du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (Onu), au terme d'un bras de fer houleux l'opposant à l'Afrique du Sud, qui a pointé du doigt le bilan de Rabat en matière des droits de l'homme.

Trouvant la difficulté de désigner un seul candidat consensuel africain, étant au tour du continent de présider le Conseil, le candidat marocain, l'ambassadeur Omar Zniber, a obtenu 30 voix contre 17 pour son homologue sud-africain Mxolisi Nkosi, lors d'un vote à bulletin secret.

Avant le vote, Mxolisi Nkosi a déclaré à Reuters que le Maroc était "l'antithèse de ce que représente le Conseil" et que l'élection du pays nuirait à la crédibilité de l'organe. Le Maroc, quant à lui, a accusé l'Afrique du Sud et d'autres États africains de saper ses efforts pour occuper ce poste prestigieux, mais surtout symbolique. "L'élection du Royaume, à la faveur de l'adhésion d'un grand nombre de pays de toutes les régions du monde, et malgré la mobilisation de l'Algérie et de l'Afrique du Sud pour la contrer, est également révélatrice de la confiance et de la crédibilité qu'inspire l'action extérieure du Maroc (...)", a déclaré le ministère marocain des Affaires étrangères dans un communiqué.

Ce vote marque un rare différend public au sein du groupe africain qui devait diriger le conseil de 47 membres, le contentieux portant en partie sur la souveraineté revendiquée par le Maroc sur le Sahara occidental, où Rabat est accusé de violations des droits de l'homme à l'encontre de ses opposants.

Les groupes de défense estiment que le nouveau rôle du Maroc devrait l'inciter à protéger les droits de l'homme au plus haut niveau. "En particulier, le Maroc doit s'abstenir d'intimider ou d'exercer des représailles contre les défenseurs des droits de l'homme qui collaborent avec les Nations unies", a déclaré Tess McEvoy, codirectrice du bureau de New York du groupe de défense du Service international pour les droits de l'homme.

**M.E / Avec Reuters**

## Cour d'appel: le journaliste Mustapha Bendjama reste en prison

*La Radio des Sans Voix ([www.laradiodessansvoix.org](http://www.laradiodessansvoix.org)) – 11/01/2024*



**La Cour de Constantine a confirmé ce jeudi la condamnation du journaliste Mustapha Bendjama à 6 mois de prison ferme pour son implication présumée dans la fuite vers la France de l'opposante Amira Bouraoui en 2023.**

Incarcéré depuis février 2023, Bendjama écope de deux peines de 6 et 8 mois dans deux affaires distinctes liées à cette fugue rocambolesque. Ses avocats auront encore la possibilité de demander une suspension de peine, ce qui lui permettrait de quitter sa cellule.

Agé d'une trentaine d'années, le rédacteur en chef du quotidien régional Le Provincial paye là son rôle supposé dans l'organisation du départ vers Paris de la militante du Hirak, via la Tunisie. Outre le journaliste, la mère et le cousin d'Amira Bouraoui ainsi qu'un chauffeur de taxi et un policier ont également été condamnés.

L'affaire illustre une nouvelle fois la pression judiciaire exercée sur les médias algériens indépendants. Après 8 mois de détention provisoire, Bendjama ne sortira au mieux de prison qu'en mars 2024, une fois sa lourde peine purgée.

Sophie K.

## Libération d'Ihsane El Kadi : Des personnalités algériennes adressent une lettre ouverte au président

*Maghreb emergent (www.maghrebemergent.net) – 13/01/2024*



Un groupe de journalistes, d'artistes et d'intellectuels algériens, ont adressé une lettre au président de la République, l'appelant à accorder la grâce présidentielle au journaliste Ihsane El Kadi, en détention depuis plus d'une année.

Voici le texte intégral de cette lettre, avec la liste des signataires :

Monsieur le Président de la République,

Nous sommes des journalistes, artistes et intellectuels algériens qui croyons à la vérité et la justice, et qui aimons notre pays. Nous avons l'honneur de vous écrire pour attirer votre attention sur le sort d'Ihsane El Kadi. Certains d'entre nous le connaissent personnellement, d'autres ont suivi à distance son parcours brillant qui en fait une figure de proue dans la profession.

Nous vous appelons à user de vos prérogatives pour lui accorder la grâce présidentielle, lui rendre sa liberté et lever le poids considérable qui pèse sur sa famille et ses proches. Et qui pèse aussi, nous le savons et le constatons, sur l'image de l'Algérie.

Nous ne souhaitons pas revenir sur les raisons de sa détention et les procédures judiciaires qui ont abouti à sa lourde condamnation. Les voies de recours judiciaire étant désormais épuisées, vous êtes le seul à pouvoir mettre fin à cette pénible et douloureuse situation du fait des pouvoirs qui vous sont conférés par la Constitution.

Fortement marqué par le parcours de son père, le moudjahid Bachir El Kadi, Ihsane a constamment eu les intérêts de l'Algérie à cœur. Son professionnalisme et son engagement lui valent un respect mérité dans notre pays comme à l'étranger. En empathie avec ses

compatriotes, Ihsane El Kadi a toujours fait le choix, même si les conditions ont pu être difficiles, de travailler au pays et pour son pays.

Monsieur le Président, le sort réservé à Ihsane El Kadi a provoqué un grand abattement chez beaucoup d'Algériens qui souhaitent voir la consécration des libertés dans notre pays. Nous espérons que vous userez de vos prérogatives constitutionnelles pour libérer Ihsane El Kadi, ainsi que d'autres détenus d'opinion et leur permettre de passer la nouvelle année auprès de leurs familles. Une telle grâce de votre part serait un signal fort pour la justice et la liberté.

Respectueusement,

Louissette Ighilahriz – Moudjahida

Elias Zerhouni – Professeur émérite en médecine (Université de John Hopkins)

Yasmina Khadra – Écrivain

Hafid Derradji – Journaliste

Noureddine Melikechi – Physicien atomique (NASA)

Raouf Boucekkine – Professeur d'économie (Renes School of Business).

Khaled Drareni – Journaliste

Malika Abdelaziz – Journaliste

Merzak Allouache – Cinéaste

Tewfik Allal – Militant associatif de l'immigration

Nacer Djabi – Sociologue

Kaouther Adimi – Écrivaine

Nacer Kettane – Journaliste (Beur FM)

Bachir Derrais – Cinéaste

Nour Meddahi – Professeur d'économie (Toulouse School of Economics)

Amin Khan – Écrivain

Ali Djjerri – Journaliste

Maïssa Bey – Écrivaine

Fellag – Comédien

Souhila Benali – Journaliste

Azzedine Guerfi – Éditeur (Chihab Éditions)

Hmida Layachi – Journaliste

Adila Bendimerad – Comédienne

Said Djaafer – Journaliste

Mohamed Kacimi – Écrivain

Sofiane Hadjadj – Éditeur (Barzakh Éditions)

Yanis Mhamdi – Journaliste (Blast)

Nadia Kaci – Comédienne

Salim Bachi – Écrivain

Mustapha Benfodil – Journaliste et écrivain

## L'article 87bis du code pénal: principal instrument répressif en Algérie

*La Radio des Sans Voix ([www.laradiodessansvoix.org](http://www.laradiodessansvoix.org)) – 13/01/2024*



Une vague de lourdes condamnations s'abat actuellement sur de jeunes Algériens, accusés d'avoir porté atteinte à l'intégrité nationale dans des publications sur les réseaux sociaux. Le principal instrument répressif est l'article 87bis du code pénal, qui qualifie d' « acte terroriste » toute action visant à « changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels ».

Cette semaine, le tribunal de Boumerdes a condamné Karim Kaabache, Abdelhakim Sefrioui et Nouredine Khimoud à 8 ans de prison ferme. La cour d'Alger a infligé 5 ans de détention à Walid Hamitouche et Islam Latrache. À Bouira, Nabil Addar, Attaf Mesouaf, Mohand Said et Madjid Aggad écopent de 4 à 7 ans de réclusion, a indiqué Me Yamina Allili, membre du Collectif de défense des détenus d'opinion.

Jeudi, nouveau coup de massue à Alger avec des peines allant jusqu'à 5 ans prononcées contre Mouloud Djabella, Zohir Bouchallal, Malek Boubeki et d'autres. Seul Saïd Ouandi ressort libre.

Pour de nombreux observateurs, cette frénésie répressive marque l'avènement d'une « nouvelle normalité » en Algérie : l'emprisonnement abusif des opposants est devenu monnaie courante sous couvert de lutte antiterroriste. L'article 87bis sert de paravent légal à ce qui s'apparente à une vague de terreur politique.

La Rédaction

## Algérie: Libération ce soir pour le défenseur des droits humains Ahmed Manseri

*La Radio des Sans Voix (www.laradiodessansvoix.org) – 13/01/2024*



Ahmed Manseri, défenseur notoire des droits de l'Homme en Algérie, a été condamné à une peine de 6 mois d'emprisonnement, dont 3 fermes. Il recouvrera sa liberté dès ce soir.

Le procureur avait pourtant réclamé une sanction beaucoup plus lourde à son encontre : 3 ans de réclusion et 100 000 dinars d'amende. Les chefs d'inculpation étaient graves : « atteinte à l'unité nationale », « diffusion de fausses nouvelles » et « incitation à un attroupement non armé ».

Ces poursuites font suite à une requalification des charges pesant initialement sur M. Manseri. Accusé dans un premier temps de « participation à une organisation terroriste », il a finalement été jugé pour « atteinte à l'intégrité de l'unité nationale ». Le juge d'instruction l'a donc renvoyé en correctionnelle.

La rapporteuse spéciale des Nations Unies Mary Lawlor a vivement dénoncé ce nouveau procès, uniquement motivé selon elle par l'engagement de M. Manseri en faveur des libertés publiques. Elle avait appelé à sa libération immédiate et à la fin du harcèlement judiciaire le visant.

Sophie K.

## Droits Humains: Human Rights Watch pointe les contradictions des dirigeants mondiaux

*La Radio des Sans Voix ([www.laradiodessansvoix.org](http://www.laradiodessansvoix.org)) – 15/01/2024*



Dans son rapport mondial pour l'année 2023 paru ce jeudi 11 janvier, l'ONG Human Rights Watch examine les pratiques en matière de droits de l'homme dans près de 100 pays. Le rapport pointe les contradictions des dirigeants mondiaux sur le sujet.

« L'année qui vient de s'achever a été terrifiante, non seulement au vu de la répression des droits humains et des atrocités de guerre qui ont été commises, mais aussi en raison de l'indignation sélective et de la diplomatie transactionnelle. Ces pratiques gouvernementales ont profondément porté atteinte aux droits de tous ceux restés en marge de "deals" inavoués. » Indique l'ONG.

« Et pourtant, malgré cette morosité, nous avons vu des lueurs d'espoir, montrant qu'il est possible d'emprunter une voie différente. », poursuit l'ONG de défense des droits humains dans son rapport.

**L'Union européenne n'a toujours pas respecté ses engagements en matière de droits fondamentaux en 2023:**

L'année 2023 a donc été une catastrophe pour la défense des droits humains. Non seulement en raison de la guerre entre Israël et le Hamas, du conflit en Ukraine, en Birmanie, en Éthiopie et dans tout le Sahel, mais aussi en vertu des indignations sélectives des gouvernements face aux violations

des droits humains, s'alarme Human Rights Watch dans son rapport annuel de 734 pages, rendu public ce jeudi 11 janvier.

Ainsi, l'ONG observe que si de nombreux gouvernements ont condamné les crimes de guerre du Hamas, ils se sont montrés réservés dans leur réponse à ceux commis par le gouvernement israélien. Et d'évoquer en premier lieu les États-Unis et la plupart des États membres de l'Union européenne (UE).

### **Les contradictions du bloc occidental:**

Washington ferme aussi les yeux sur les violations massives des droits humains commis par ses alliés tels que l'Arabie saoudite, l'Inde et l'Égypte. Une même cécité observée de la part de l'UE et de ses principaux États membres comme la France.

Des décisions politiques ont, par ailleurs, creusé les inégalités partout dans le monde, suscitant la colère de millions de gens contraints à lutter pour leur survie.

Les droits des femmes et des filles et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) ont connu de durs revers en de nombreux pays, à l'exemple de la persécution basée sur le genre des talibans en Afghanistan.

Les causes profondes de ces crises des droits humains et leurs conséquences transcendent souvent les frontières et ne peuvent être résolues par des gouvernements agissant seuls.

La compréhension de ces menaces et les réponses à y apporter doivent être ancrées dans les principes universels des droits humains internationaux et de l'état de droit.

Ces idéaux ont été fondés sur des expériences humaines partagées et adoptés par des nations de toutes les régions, il y a 75 ans, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui est le fondement de toutes les conventions et tous les traités contemporains dans le domaine des droits humains.

« Ce socle est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Mais ce système, sur lequel nous comptons pour protéger les droits partout dans le monde, est menacé. », affirme l'ONG.

Chaque fois qu'un gouvernement néglige ou rejette ces principes universels et mondialement acceptés, quelqu'un en fait les frais – en termes de droits et de libertés, au détriment de sa santé ou de ses moyens de subsistance, et parfois de sa vie.

**Le Rapport mondial en français est une version abrégée du Rapport 2024 complet en [anglais](#).**

**La redaction**

## L'ONU appelle à sa libération: déjà condamné pour les mêmes faits, nouveau procès pour Tounsi

*La Radio des Sans Voix ([www.laradiodessansvoix.org](http://www.laradiodessansvoix.org)) – 16/01/2024*



**Le défenseur des droits humains et lanceur d’alerte Nouredine Tounsi comparait à nouveau devant la justice ce 17 janvier, pour les mêmes faits que ceux pour lesquels il a déjà été condamné en 2021. Une situation kafkaïenne dénoncée sur Twitter par Mary Lawlor, rapporteuse spéciale onusienne.**

« M. Tounsi devrait être relaxé et libre de poursuivre son travail pacifique », a-t-elle estimé, après lui avoir rendu visite durant sa détention le mois dernier. De fait, le tribunal de Bir Mourad Rais avait prononcé en novembre 2023 deux ans de prison ferme à l'encontre du lanceur d'alerte, avant de devoir revenir sur cette sentence pour vice de procédure.

On reproche à Nouredine Tounsi, derrière les barreaux depuis février 2023, d'avoir participé voilà cinq ans à une émission télévisée aux côtés du journaliste controversé Abdou Semmar. Or, il avait déjà purgé un an de détention pour cette même affaire.

Ainsi, la crédibilité de la justice algérienne se retrouve une nouvelle fois mise à mal. D'autant que l'épouse de Tounsi a elle aussi comparu lundi 15 janvier devant le tribunal de Sidi M'hamed (Alger), dans une procédure distincte.

Elle est poursuivie pour avoir bénéficié de l'assistance financière apportée par le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), lorsque son mari était emprisonné en 2021.

Le procureur de la République a requis à son encontre la peine maximale, à savoir 5 ans de prison ferme et 200 000 dinars d'amende, pour « financement visant à porter atteinte à la sécurité de l'État ». Le verdict a été mis en délibéré pour le 29 janvier prochain.

Sophie K.

## Kamira Naït Sid souffrante à la prison de Koléa

*Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – 18/01/2024*



*Kamira Naït Sid.*

Maîtres Ouardia Lezoul, Amel si Ammour Hadjel et Djamila Igharoussen ont rendu visite aux détenus incarcérés à la maison d'arrêt de Koléa. Elles y ont trouvé Kamira Naït Sid souffrante.

Kamira Nait Sid souffre d'une douleur au bras droit dû au problème articulaire, reste dans son esprit vindicatif d'une prisonnière d'opinion et espère sa libération, informe Ammar Toumi, militant amazigh.

Hammadene Toufik, Hamitouche Walid, Mohamed Islam Latreche gardent l'espoir de leurs libérations, selon la même source.

Les avocates informent qu'elles n'ont pas pu voir Farid Belmokhtar et Ggils Chaouche, tous deux transférés sur la maison d'arrêt de Tidjelabine (Boumerdès).

Les détenus remercient vivement toute personne qui les accompagnent pendant cette dure épreuve spécialement les membres du collectif d'avocats des détenus d'opinion et politique, indiquent les avocates.

Près de 200 prisonniers d'opinion, dont des journalistes, des militants pacifiques croupissent arbitrairement dans les prisons algériennes.

L.M.

## Bel Horizon mise sous scellés : l'association engage des poursuites contre la fermeture « arbitraire » de son local

Radio M ([www.radio-m.net](http://www.radio-m.net)) – 18/01/2024



L'association oranaise Bel Horizon, dédiée à la protection du patrimoine et à la formation des jeunes, s'est vue « mettre sous scellés » son local associatif le 12 janvier dernier. Dans un communiqué, l'association dit avoir appris la nouvelle avec « consternation » et dénonce une décision « arbitraire ». Elle entend engager des poursuites pour contester cette décision.

Selon Bel Horizon, la mesure se base sur une décision de justice datant de février 2023 et ordonnant la dissolution de l'association. Toutefois, cette décision a été « rendue suspensive » par le recours déposé par Bel Horizon auprès de la Cour d'Etat, dont le verdict final est encore attendu. De plus, l'APC (Assemblée populaire communale) d'Oran a déjà été « déboutée par la justice » en août dernier dans une précédente tentative de récupération du local.

« Pourquoi l'APC d'Oran n'a pas respecté le verdict de la justice ? », s'interroge l'association dans son communiqué. Et de dénoncer une action menée « sans préavis ni mise en demeure », un « vendredi matin », et en l'absence selon elle de toute « catastrophe imminente ».

Bel Horizon affirme qu'elle engagera de nouveau des poursuites judiciaires pour « contrer cette action pour le moins arbitraire ». Tout en continuant ses activités « comme le stipulent ses statuts », axées sur la protection du patrimoine oranais et la formation des jeunes.

L'association peut compter sur de nombreux soutiens spontanés du pays, précise-t-elle. Rappelant au passage son bilan depuis 2002, avec « la formation d'une dizaine de promotions » de guides touristiques et patrimoniaux, ainsi que la publication d'une vingtaine d'ouvrages sur Oran.

## Affaire dite du MAK : lourde peines de prison ferme et peines capitales

*Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – 18/01/2024*



*Le MAK que préside Ferhat Mehenni est classé mouvement terroriste par le régime et ses militants traqués et souvent lourdement condamnés.*

**Le juge du tribunal criminel de première instance de Dar El Beida n'a pas tremblé au moment du prononcé de son jugement dans l'affaire dit du MAK. Plusieurs très lourdes condamnations à la prison ferme sont prononcées.**

Les condamnations les plus impitoyables sont prononcées par le tribunal de Dar El Beida contre ce mouvement souverainiste qu'est le MAK.

Les verdicts prononcés par le juge du tribunal de Dar El Beida dans la nuit du 16 au 17 janvier 2024 sont les suivantes :

La condamnation à 3 ans de prison ferme contre des détenus : Mohamed Cherif Meddour (Akbou), Mohamed Bouamrane (Haïzer-Bouira), Mourad Benzaid (At Bouaddou), Sofiane Sid Athmane (Haïzer-Bouira), Djamel Belaiboud (Aït Issaad-Azazga), Kamel Chetti (Mekla), Mourad Belkacem (Makouda), Ferhat Hamoum (Bouzeguene), Mounir Belkacem Ouali (Tizi-Ouzou), Youcef Guerbas (Larbaa N At Iraten), Oussama Lehouali (Tizi-Guennif), Abderrahmane Titouah (Tazmalt), Djamel Djoudi et Amar Lekhal,

Trois condamnations à 5 ans de prison ferme ont été prononcées contre Tahar Charef (Bouzeguene), Akli M'hammed (Bouzeguène) et Mohamed Ouarchid (Tigzirt).

Condamnation à 10 ans de prison ferme contre Ilmam Makhlouf (Tigzirt), principal accusé dans l'affaire et ancien maire de Tigzirt et également patriote durant les années 90.

Plusieurs condamnation par contumace à l'encontre de plusieurs personnes se trouvant à l'étranger, dont Ferhat Mehenni, le président du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie.

Acquittement des deux fils de Makhlouf Iliimam, en l'occurrence Jugurtha et Hend. Ils sont accusés entre autres de « diffusion d'informations portant atteinte à la sécurité de l'Etat », « trafic d'armes »... une batterie de chefs d'accusation prêts à l'emploi à chaque procès politique.

Le procureur près du tribunal criminel de première instance de Dar El Beidha avait requis, le 16 janvier 2023, des peines entre 10 et 15 ans de prison ferme à l'encontre des détenus d'opinion, Mourad Belkacem, Abderrahmane Titouah, Djamel Djoudi, Mohamed Cherif Meddour, Mohamed Bouamrane Mourad Benzaïd, Djamel Belaïboud, Sid Ahmed Soufiane et Kamel Chetti, ainsi que contre les prévenus, Belkacem Mounir Ouali, Youcef Guerbas, Ammar Lakehal et Oussama Lehouali.

Il a requis également la perpétuité à l'encontre du détenu, Ferhat Hamoum, et contre 5 autres prévenus absents à l'audience.

Ils sont au nombre de 21 prévenus dans ce dossier. Y figurent aussi Makhlouf Ilmam (ancien maire de Tigzirt et patriote pendant les années 90), Ilmam Jugurtha, Akli Mehammed, Tahar Charef et Mohamed Ouarchid...

Mourad Belkacem a été arrêté mardi 12 octobre 2021 avec perquisition du domicile familial à Makouda. Quant à Mourad Belkacem, il a été transféré à Alger et placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du tribunal Sidi M'hamed d'Alger (prison de Kolea) en octobre 2021.

Combien de jeunes Kabyles sont envoyés en prison pour de très longues peines dans les procès concoctés contre le MAK ? Combien de vies sont brisées par une justice aux ordres ? Ce qui arrive au Mouvement indépendantiste kabyle est symptomatique d'un système politique autoritaire. Près de 200 prisonniers d'opinion croupissent dans les prisons. Des centaines, peut-être des milliers, d'Algériennes et d'Algériens sont placés sous Interdiction de quitter le territoire national.

**L. M./Cnld**

## Les biens de la « Issaba » vendus aux enchères à partir de ce 21 janvier à Alger

Algérie 360 ([www.algerie360.com](http://www.algerie360.com)) – 18/01/2024



La Direction générale des domaines de la wilaya d'Alger a annoncé qu'elle procédera, à partir de la semaine prochaine, à la vente aux enchères des biens appartenant aux membres de la « Issaba » (les anciens hauts responsables et hommes d'affaires du régime Bouteflika).

La vente aux enchères débutera, selon une information rapportée par le magazine Jeune Afrique, le dimanche 21 janvier et aura lieu dans quatre (4) communes d'Alger, à savoir Zéralda, Chéraga, Draria et Bir Mourad Rais.

En outre, cette opération, qui fait suite au jugement définitif du Cours suprême, permettra à l'État d'enregistrer d'importantes rentrées d'argent et de rembourser au Trésor public une partie des sommes détournées par Mahieddine Tahkout et consorts.

Autre détail, dans la liste des biens que les services des Domaines vont soumettre aux enchères publiques, on retrouve des meubles, des vêtements, des équipements électroménagers ainsi que plusieurs objets de luxe.

### **Les sommes astronomiques que les membres de la « Issaba » doivent à l'État algérien**

Le 25 décembre dernier, lors de son discours à la nation devant le Parlement, le président de la République, le président Abdelmadjid Tebboune que l'Algérie a pu récupérer l'équivalent de 30 milliards de dollars des biens et des fonds détournés par « les résidus de la Issaba ».

Pour vous donner une idée plus précise sur ce chiffre, citons quelques exemples. Mahieddine Tahkout, l'ancien magnat du secteur automobile sous Bouteflika (1999-2019), doit au Trésor la somme colossale de 309 milliards de dinars.

Ensuite, les frères Kouninef, hommes d'affaires proches de la famille Bouteflika, ont causé à l'État un préjudice qui dépasse les 275 milliards de dinars. Quant à l'ancien patron de SOVAC, Mourad Eulmi, il doit rembourser au Trésor un total de 223 milliards de dinars.

Avec une simple addition de ces trois montants, que la justice algérienne, rappelons-le, a rendus publics, on arrive à un total astronomique de 807 milliards de dinars, soit près de 6 milliards de dollars américains.

Mais ce n'est pas tout. Un décompte du ministère de la Justice, réalisé en décembre 2022, a dressé la liste des possessions des membres de la « Issaba » que l'État algérien a récupérées. En voici un aperçu :

- 4 200 biens immobiliers, 229 terrains agricoles et 401 lots de foncier industriel;
- 6 400 comptes bancaires et 99 titres bancaires;
- 25 yachts et bateaux, 4 203 bus et camions de gros tonnage;
- 1 330 gros engins et 236 machines agricoles;

821 véhicules utilitaires et 7 000 voitures touristiques.

À cette liste s'ajoutent des dizaines d'usines, d'unités industrielles, de complexes touristiques et de sociétés de gestion, ainsi que les fonds détournés à l'étranger, et pour lesquels l'Algérie a émis 220 commissions rogatoires, dans une trentaine de pays, européens essentiellement.

**Farid L.**

## Le RCD dénonce le « verrouillage » du champ politique algérien

*Radio M (www.radio-m.net) – 21/01/2024*



Réuni jeudi en Conseil national, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a dressé un constat sévère de la situation politique en Algérie, à l'approche des élections. Selon le parti d'opposition, « aucune amorce ou même annonce de dégel du glacis autoritaire et liberticide » n'est en vue de la part du « pouvoir de fait ».

Le RCD pointe un « champ politique et médiatique » qui « continue à être verrouillé », ainsi que la persistance de « dizaines de détenus politiques et d'opinion » dans les geôles du régime. Autant d'« entraves » au débat démocratique et au « choix par le peuple souverain de la politique à conduire », qui devraient caractériser les échéances électorales selon le parti de Mazouz.

Sur le plan socio-économique également, le Conseil national dresse un tableau sombre. Chute du pouvoir d'achat, départs massifs de compétences à l'étranger, crise sociale chez les étudiants... Autant de signes inquiétants que le RCD impute à la « politique exclusive de distribution de la rente » et au « maintien du système des privilèges » par le pouvoir en place.

Estimant que « le marasme économique et le climat délétère » sont de la « responsabilité exclusive » des autorités, le parti réitère son appel à une sortie de crise basée sur « l'unité » nationale et « la mobilisation » citoyenne. Afin d'instaurer enfin les conditions d'un débat démocratique permettant de « faire émerger une voie de sortie » pour le pays.

## Porté disparu depuis deux mois: Laalami réapparaît dans une prison à 500 km de son domicile

*La Radio des Sans Voix (www.laradiodessansvoix.org) – 21/01/2024*



Le détenu d'opinion Chemsseddine Laalami dit Brahim est réapparu à la prison de Mascara, soit à près de 500 km du domicile familial, deux mois après que sa famille a perdu sa trace à la suite d'un énième transfert.

La famille Laalami était en effet sans nouvelles depuis le 14 novembre, date du transfèrement de Chemsseddine vers la prison de Bordj Bou Arreridj. Par la suite, elle a appris par bribes qu'il avait été envoyé à Bou Saâda dans la wilaya de M'Sila, puis vers une destination inconnue.

De quoi susciter l'inquiétude et l'incompréhension des proches, qui affirmaient ne pas avoir reçu d'informations claires de la part des autorités pénitentiaires. Ces dernières avaient invoqué même des « *pannes de réseau* » pour justifier l'opacité du système concernant le lieu de détention de ce prisonnier d'opinion. Une situation kafkaïenne vécue comme un supplice par la famille, qui exige la fin de ce traitement dégradant et le respect des droits de leur fils.

Arrêté pour la première fois pour son engagement politique pacifique en 2019, ce jeune tailleur de 30 ans a depuis multiplié les séjours derrière les barreaux. Sa dernière condamnation à 5 ans de réclusion en octobre 2023 semble témoigner de la volonté du régime de le réduire au silence.

Sophie K.

## Soutenant Ihsane el Kadi, Yasmina Khadra appelle Tebboune à «la raison»

*Algérie 360 (www.algerie360.com) – 21/01/2024*



L'incarcération de Ihsane El Kadi, journaliste et directeur des médias indépendants Radio M et Maghreb Emergent, continue de faire polémique en Algérie. Les cercles intellectuels du pays expriment leur indignation face à cette situation controversée. Yasmina Khadra, écrivain éminent et signataire d'une pétition exigeant la libération du journaliste, a accordé une interview à RFI, appelant les autorités à écouter la « voix algérienne » sur ce dossier délicat.

Selon Khadra, il est impératif de soutenir Ihsane El Kadi, incarcéré dans des conditions qu'il qualifie d'« horribles » en raison de ses « idées » et de sa « conception du monde ». Khadra, fervent défenseur de la presse libre en Algérie, dénonce un « acharnement » incompréhensible dans un pays qui devrait privilégier les « idées » plutôt que la « répression ».

Plutôt que de solliciter la clémence, Yasmina Khadra exhorte le président Tebboune à faire preuve de « raison » et de « sagesse ». Il souligne que le président, lui-même victime d'injustice par le passé, doit se « libérer de tout ce qu'il a subi » et faire preuve de discernement dans cette affaire délicate.

De plus, Yasmina Khadra met en garde contre toute intervention étrangère « contre-productive ». Il insiste sur l'importance d'entendre la « voix algérienne » sur ce dossier. Sa signature aux côtés de personnalités nationales, dont la vétérante de l'indépendance Louissette Ighilahriz et des scientifiques renommés comme Elias Zerhouni et Noureddine Melikechi, souligne l'unité nationale pour la libération d'Ihsane El Kadi, perçue comme un test des intentions réelles du pouvoir.

## **Pressions internationales et appels à la clémence présidentielle**

En outre, dans un contexte international, la pression s'intensifie. En effet, des appels exhortent le président Tebboune à utiliser son pouvoir de grâce présidentielle, la seule issue possible après l'épuisement des recours légaux. Des organisations telles que RSF et Amnesty International ont lancé des « appels solennels » pour la libération du journaliste.

Déjà en mai 2023, une tribune publiée dans Le Monde et signée par 10 intellectuels de renom, dont Noam Chomsky et Annie Ernaux (prix Nobel de littérature 2022), enjoignait le chef de l'État algérien à « faire tout ce qui est en son pouvoir » pour libérer le journaliste détenu depuis le 29 décembre 2022.

La détention d'Ihsane El Kadi suscite un élan de solidarité nationale et internationale. Les appels à la clémence présidentielle se multiplient, mettant en lumière la nécessité d'une décision éclairée face à cette affaire qui teste la crédibilité du pouvoir algérien. La voix de la raison, incarnée par Yasmina Khadra et d'autres personnalités éminentes, résonne dans l'attente d'une résolution qui définira le futur de la liberté de la presse en Algérie.

**Ania.b**

## Recensement annuel du CPJ : El-Kadi et Bendjama, deux plumes indépendantes derrière les barreaux

*Radio M (www.radio-m.net) – 23/01/2024*



Nouveau rapport accablant sur la liberté de la presse en Algérie. Dans son dernier recensement annuel publié en décembre, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) confirme la détention de deux reporters connus pour leur engagement démocratique : Ihsane El Kadi et Mustapha Bendjama.

Le CPJ, organisation internationale basée aux Etats-Unis, fait autorité dans le suivi des atteintes à la liberté de la presse. Son rapport vient ainsi certifier que MM. El Kadi et Bendjama ont bel et bien été emprisonnés en 2022 et 2023 dans ce que de nombreuses voix dénoncent comme une volonté de réprimer les médias indépendants et critiques envers le régime.

Ihsane El Kadi, directeur de publication du site Maghreb Emergent et de Radio M, a été condamné à 7 ans de prison dont 2 avec sursis pour « réception de financements étrangers ». De son côté, Mustapha Bendjama, rédacteur en chef du site Le Provincial, a écopé de 6 mois ferme pour « immigration illégale », après avoir purgé une première peine de 8 mois dans une affaire distincte.

Malgré leurs problèmes de santé, leur sort préoccupe les défenseurs des droits humains. Bien que sollicitées, les autorités algériennes gardent le silence sur ces affaires sensibles liées à la liberté de la presse, ce qui semble indiquer une intensification de la répression sous la présidence de Abdelmadjid Tebboune. En octobre 2023, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) a contacté par courriel les ministères algériens de l'Intérieur et de la Justice pour obtenir leurs réactions concernant ces deux cas, emprisonnés, mais ces demandes sont restées sans réponse.

## Association Bel Horizon : une mort programmée ! *Le Matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – 23/01/2024*



*L'association Bel Horizon paye son engagement societal*

De l'horizontalité aveuglante du pouvoir à la verticalité oppressante des décisions avec lesquelles la culture est gouvernée dans le pays. Bel Horizon, une association citoyenne pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine oranais, subit les foudres de la répression et de la régression au service de l'aliénation idéologique et de l'obscurantisme.

Bel Horizon, au-delà de sa mission civilisatrice, solidement ancrée dans le paysage culturel oranais, ce sont d'abord des femmes et des hommes qui l'animent et qui sont animés par l'amour du pays, de son patrimoine, de son identité séculaire, de ses innombrables possibilités et potentialités culturelles, naturelles et historiques.

Le fort de Santa Cruz a été sorti des méandres de l'histoire de la ville d'Oran par l'association Bel Horizon. Le vieux bâtis d'Oran, longtemps laissé en décrépitude, méprisé et même vilipendé par des mains pas si étrangères que le système veut bien nous faire croire, a été sorti de l'oubli et du déni culturel grâce aux jeunes guides volontaires de Bel Horizon.

Du plus vieil édifice implanté dans le centre historique de la ville au plus petit recoin d'un sentier ombragé ou d'une sculpture finement taillée, Bel Horizon a jeté un œil vrai et bienveillant sur ce dont souffre la ville d'Oran : l'abandon et le mépris du patrimoine séculaire de la ville.

Bel Horizon, c'est aussi ce mouvement du vivant qui a su former une jeunesse fière de son patrimoine, de sa ville, de son histoire. Une jeunesse tournée vers l'avenir tout en étant consciente de ce qu'elle est, de ce qui a façonné la mémoire et l'histoire collective de tant de générations et

d'époques d'avant, et qui voit dans la préservation et la restauration de ce patrimoine, la possibilité d'une Algérie résolument tournée vers le monde universel de demain.

Bien sûr, pour justifier la mise sous scellés de l'association, le pouvoir accuse la main de l'étranger. Encore cette main, moult fois cette main qui se mêle des affaires du pays et qui fait subir aux âmes les plus patriotiques et citoyennes tous les impayés d'un système réactionnaire qui, en réalité, n'aime pas le pays, ne l'a jamais aimé et ne l'aimera jamais.

Cette main n'a rien d'étrange ni d'étranger, elle est le prolongement d'un système aussi vieux que le patrimoine culturel, matériel, immatériel et historique qu'il veut faire taire. La main de l'étranger, c'est cette nouvelle Algérie qui ne regarde devant elle que pour construire un avenir politisé par le mensonge d'État, meurtrie par toutes ces voix dissonantes de la régression sociale. C'est l'amnésie qui plonge le devenir du pays dans les méandres de l'acculturation et du déni identitaire. La main de l'étranger, c'est l'Algérie des iniques qui prospère au détriment de l'Algérie des vaillants qui meurt.

Ce sont là les vraies raisons qui poussent le pouvoir à mettre sous scellés une association qui a relevé de ses cendres un patrimoine longtemps ignoré, longtemps vilipendé. Quand le patrimoine est ressuscité, c'est l'histoire qui est assumée.

Mais décidément, l'histoire que Bel Horizon assume n'est pas inscrite dans « la nouvelle Algérie » de Tebboune. C'est une histoire qui n'a nullement besoin du Hirak pour mobiliser, puisqu'elle est le mouvement dans ce qu'il a de plus vivant en lui.

**Mohand Ouabdelkader**

## Report du procès de l'opposant Karim Tabou

*Radio M (www.radio-m.net) – 25/01/2024*



Le tribunal de Bir Mourad Raïs (Alger) a reporté mercredi le procès de Karim Tabou. Le président de l'Union démocratique et sociale (UDS), formation politique non agréée, devait être jugé dans l'affaire l'opposant au Conseil national des droits de l'homme (CNDH). Mais l'audience a été renvoyée au 7 février, le temps pour le magistrat d' « obtenir le dossier ».

Karim Tabou est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation : atteinte à l'unité nationale, prise de photos sans autorisation, outrage à institution officielle, rassemblement illégal, injures, diffamation... Tout cela à cause d'une plainte déposée par l'ex-président du CNDH Bouzid Lazhari.

Les faits remontent à avril 2021, lorsque Karim Tabou avait été expulsé avec violence des funérailles de l'avocat et militant Ali Yahia Abdennour. Dans la foulée, un premier jugement contre Tabou avait été rendu par contumace, le condamnant à un an de prison ferme et 100.000 dinars d'amende. L'opposant avait fait opposition.

## Riposte Internationale publie son rapport sur les violations des droits humains en Algérie

*Le Matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – 27/01/2024*



*Riposte internationale veut s'inscrire autant dans un travail de mémoire immédiate que longue en matière des violations des droits humains en Algérie.*

**L'ONG Riposte internationale a présenté ce samedi à Paris son rapport sur les violations des droits humains en Algérie en 2023. Ce rapport est une démonstration cinglante de la réalité crue des violations des droits les plus élémentaires.**

Le rapport sur les violations des droits humains que vient de rendre public Riposte Internationale se veut un exercice inédit pour les militants algériens. Il est appelé désormais à se renouveler, si l'on en croit ses initiateurs. Pour ceux qui suivent l'actualité algérienne, ce rapport est un rappel nécessaire sur les incalculables actes de violation des droits. Des plus élémentaires, comme celui de pouvoir s'exprimer librement à la liberté de constituer une association, voire de voyager. C'est Nacéra Dutour, présidente de SOS Disparus et soutien averti de Riposte Internationale qui a ouvert la présentation. Elle a souligné les nombreuses exactions dont sont victimes les activistes et mis notamment l'accent sur certains noms emblématiques, comme Kamera Nait Sid, Mohand Berrache et Mustapha Bendjama.

«Notre organisation s'inscrit désormais sur un long mais utile travail de documentation et de mémoire de ce que subit le peuple algérien, annonce Ali Aït Djoudi, président de Riposte internationale dans son intervention devant une trentaine de participants. Il y a urgence de ne pas oublier ce que fait subir le pouvoir au pays».

Intervenant pour faire une synthèse des intervenants, Idir Louanoughène a analysé la situation des droits de l'homme à l'aune des développements internationaux et rappelé la pertinence du travail de vigilance à maintenir pour éclairer l'opinion sur les angles morts de l'arbitraire.

Ce rapport, selon les organisateurs, sera transmis aux institutions internationales spécialisées dans la défense des droits humains. «Nous continuerons à organiser des rencontres, des débats et à participer à toute initiative oeuvrant pour le respect des droits humains en Algérie, mais aussi en Tunisie et au Maroc pays où nous comptons aussi des adhérents», relève Boukhalfa Ben Mamar, membre fondateur de Riposte Internationale et membre de bureau. Plusieurs cadres de l'ONG se sont exprimés bien entendu sur le nécessaire travail de production de documents, mais aussi sur l'interpellation des instances internationales et organisations non-gouvernementales au sujet, entre autres sur les détenus d'opinion, les 49 condamnés à mort de ce qui est appelé «l'affaire Bensmail».

«Quatre ans après le début du Hirak pacifique, le pouvoir persiste dans l'intimidation et la répression, remettant en cause tous les acquis démocratiques obtenus après de durs et longs combats par plusieurs générations de militants. En ce début de l'année 2024, tous les leviers du balbutiant système démocratique algérien sont démantelés. Si les textes fondamentaux du pays assurent l'essentiel du fonctionnement d'un Etat démocratique, la réalité est tout autre. Un constat partagé par tous les militants des droits humains: la situation des droits de l'homme en Algérie est dégradée. Les sévères restrictions des libertés d'association et d'expression sont particulièrement préoccupantes», lit-on dans la présentation de ce rapport.

Plus loin, on peut lire : «L'emprisonnement arbitraire en Algérie est une inquiétude majeure soulevée à maintes reprises par les défenseurs des droits humains et les organisations internationales. Cela fait référence à la détention de personnes sans fondement juridique valable, sans procédure régulière ou sans respect des droits de l'homme et des normes internationales. Les motifs d'arrestation invoqués peuvent être politiques, liés à l'expression d'opinions dissidentes ou à la participation à des manifestations pacifiques, entre autres. Plusieurs citoyen.ne.s, militant.e.s et journalistes sont poursuivis en justice et emprisonnés pour le simple fait de partager sur les réseaux sociaux une opinion contraire à celle du régime. Ces citoyen.ne.s, manifestant.e.s et militant.e.s des droits humains sont souvent victimes de brutales arrestations, de placement sous contrôle judiciaires, voire de lourdes condamnations.»

Plusieurs cas de violations des droits de citoyens et militants sont relatés par ce rapport. La mise au pas de la presse, la criminalisation de l'opinion politique, les dissolutions d'associations, ... Riposte Internationale a sérié avec concision tous ces tristes faits d'armes des autorités algériennes.

En clôture, Ali Aït Djoudi a appelé les autres ONG et collectifs de militants algériens à prendre part à ce travail de documentation de la répression en Algérie. Il a assuré aussi que l'ONG continuera à interpeler toutes les instances internationales au sujet des exactions que subissent les Algériens.

**Samia Naït Iqbal**

## La LADDH joue sa survie lundi en appel contre sa dissolution

Radio M ([www.radio-m.net](http://www.radio-m.net)) – 28/01/2024



La Ligue algérienne pour la défense des droits de l’homme (LADDH) livre actuellement un combat judiciaire décisif pour sa survie. Demain lundi se tient en effet l’audience en appel contre la dissolution abrupte de cette organisation emblématique intervenue en septembre 2022.

Cette décision de justice était intervenue à la suite d’une requête du ministère de l’Intérieur, sans que la LADDH n’ait été informée ni entendue tout au long de la procédure. Un « procès inéquitable » dénoncent aujourd’hui ses responsables.

Fondée en 1985, la LADDH est la plus ancienne organisation indépendante de défense des droits de l’homme en Algérie. Depuis le début du Hirak, elle n’a eu de cesse de dénoncer la répression croissante à l’œuvre dans le pays. Un engagement pour les libertés fondamentales qui lui vaut aujourd’hui d’être dans le collimateur du régime.

La justice lui reproche de « travailler sur la question des droits de l’homme avec d’autres instances et organisations internationalement reconnues [...] de militer pour les droits des migrants, pour les droits des travailleurs ». Des motifs « révoltants » pour la LADDH, qui n’hésite pas à parler « d’acharnement » contre son action.

L’audience de demain devant la cour d’appel d’Alger sera donc décisive pour déterminer si « cet acharnement continu » du régime « prend, avec cette dernière décision, une proportion d’une extrême gravité », selon les mots de l’ONG.

Consciente de l’importance critique de ce procès, la rapporteuse spéciale de l’ONU Mary Lawlor « espère que l’appel aboutira et permettra aux défenseurs des droits humains de reprendre leur travail ». Elle souligne dans un post sur son compte X (anciennement Twitter) suivre le dossier « de très près », sachant que son issue conditionnera grandement la préservation des libertés publiques dans le pays.

## Ihsane El Kadi, 400 jours de détention arbitraire

Magreb Emergent ([www.magrebemergent.net](http://www.magrebemergent.net)) – 28/01/2024



Ce 28 janvier marque les 400 jours de détention du directeur de Radio M et de Maghreb Emergent, Ihsane El Kadi, à la prison d'El Harrach. Son pourvoi en cassation ayant été rejeté, sa libération ne peut désormais se faire que par une grâce présidentielle.

Arrêté le 23 décembre 2022 à minuit à son domicile par des agents de la GDSI, Ihsane El Kadi a été placé en détention le 29 décembre. Les locaux des médias qu'il dirige ont été mis sous scellés le lendemain de son arrestation.

Poursuivi pour perception de fonds en vue de faire de la propagande politique et de porter atteinte aux institutions de l'État, la cour d'appel l'a condamné à sept ans de prison, dont cinq ans ferme et deux ans avec sursis. Ce jugement est devenu définitif après le rejet de la Cour suprême de son pourvoi en cassation le 12 octobre dernier. La Cour suprême a également rejeté le pourvoi d'Ihsane El Kadi dans une autre affaire intentée par l'ancien ministre de la communication Amar Belhimer, où le journaliste a écopé de six mois de prison ferme pour un article d'opinion.

Malgré les charges graves retenues contre lui, les affaires d'Ihsane El Kadi semblent être des prétextes à des procès politiques. Plusieurs observateurs estiment que son emprisonnement est directement lié à des émissions politiques et à un article d'opinion abordant les élections présidentielles de 2024.

Son arrestation pourrait également être liée à une publication remettant en question le chiffre de 20 milliards de dollars annoncé par le chef de l'État Abdelmajid Tebboune, censé représenter la somme récupérée des fonds détournés par les oligarques, ministres et responsables sous l'ère du président défunt Abdelaziz Bouteflika, surnommés la « Aissaba ».

L'arrestation d'Ihsane El Kadi a provoqué une vague d'indignation en Algérie et à travers le monde. Malgré les appels à sa libération de la part d'intellectuels, de partis politiques, de défenseurs des droits de l'homme, d'organismes de défense des droits humains et de patrons de presse, il demeure en détention.

Des lettres ont été adressées au chef de l'État Abdelmadjid Tebboune, dont celles d'Amnesty International, de plusieurs intellectuels renommés tels que Noam Chomsky et Annie Ernaux, ainsi que d'un groupe de 16 patrons de presse, dont le lauréat du prix Nobel de la Paix, Dmitri Muratov.

Le dernier appel en date est une lettre ouverte signée par une trentaine de personnalités algériennes, dont l'écrivain Yasmina Khadra et la Moudjahida, figure emblématique de la révolution algérienne, Louissette Ighil Ahriz, demandant au président Tebboune de le libérer.

## Arrêté, où est détenu le poète Mohamed Tadjadit ?

*Le Matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – 28/01/2024*



**L'ancien détenu d'opinion et poète populaire Mohamed Tadjadit a été arrêté ce 29 janvier chez lui à Heraoua, dans la banlieue est d'Alger. Ni les avocats ni sa famille ne savent où il a été conduit.**

Un groupe de policiers en civil a pointé à son domicile et on entendait, sur une vidéo enregistrée en direct par Mohamed Tadjadit, des policiers lui demandant derrière la porte d'ouvrir, informe le Comité national pour la libération des détenus (Cnld) dans un communiqué.

Mohamed Tadjadit voulait s'assurer de leur identité, en leur demandant de décliner ce qu'il justifie qu'ils sont des policiers et de lui passer la convocation sous la porte, poursuit la même source. La vidéo se coupe par la suite et on comprend qu'ils sont rentrés à l'intérieur de l'appartement.

Tout porte à croire que le poète du Hirak a été arrêté et détenu dans quelque commissariat. Beaucoup d'activistes connaissent ce procédé par ailleurs illégal. En avril 2023, il avait aussi été enlevé et retenu dans un centre de rétention. La police s'affranchit de la loi pour opérer à tout moment et en tous lieux contre toute personne susceptible de gêner les desseins des détenteurs du pouvoir.

Connu pour son verbe corrosif et ses positions antisystème, Mohamed Tadjadit a été plusieurs fois arrêté et condamné depuis le printemps 2019. L'Algérie est devenue un immense centre de rétention où la parole libre est strictement interdite et les mouvements des activistes étroitement surveillés.

Près de 200 prisonniers d'opinion croupissent dans les prisons algériennes. Et un nombre indéterminé de citoyens font l'objet arbitrairement d'interdiction de quitter le territoire national.

**L. M.**

## Affaire CNLD : relaxe pour les familles des détenus au tribunal de Sidi M'hamed

Radio M ([www.radio-m.net](http://www.radio-m.net)) – 30/01/2024



Le tribunal de Sid M'hamed à Alger a prononcé hier lundi la relaxe en faveur des 19 membres des familles de détenus, poursuivis pour « atteinte à la sécurité de l'État ». La justice leur reprochait d'avoir accepté l'aide financière apportée par le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Cette décision fait suite à un procès tenu le 15 janvier dernier où le procureur de la République avait alors réclamé la peine maximale de 5 ans de prison ferme et 200 000 dinars d'amende.

Pourtant, le seul tort de ces familles était d'avoir accepté l'aide bienvenue de citoyens solidaires. Originaires des régions reculées du pays, ces familles démunies ont reçu un soutien financier ou des « couffins » leur permettant tout juste de subsister et de rendre visite à leurs proches injustement emprisonnés.

Parmi ces détenus se trouve notamment le lanceur d'alerte Noureddine Tounsi, emprisonné depuis février 2023. Son épouse, épuisée après des mois de combat, vient tout juste d'être relaxée par le tribunal.

### Un dossier scindé

Ce procès s'inscrit dans le cadre de « l'affaire de la solidarité ». D'un côté, un réseau citoyen composé d'universitaires et de membres du Comité national pour la libération des détenus (CNLD), relaxés en première instance.

De l'autre, les familles qui ont reçu leur aide, jugées sans être convoquées et condamnées par contumace en décembre 2023. C'est ce jugement qui était contesté lors de l'audience du 15 janvier.

## Mohamed Tadjadit entame une grève de la faim dans sa garde à vue

*Le Matin d'Algerie (www.lematindalgerie.com)- 30/01/2024*



Mohamed Tadjadit a entamé une grève de la faim dès qu'il lui a été signifié hier, 29 janvier, son maintien en garde à vue au commissariat central d'Alger, selon son frère.

Le jeune poète du Hirak Mohamed Tadjadit a pu appeler sa famille pour l'informer qu'il se trouve en garde à vue au commissariat central, à Alger, selon le Comité national pour la libération des détenus (Cnld).

L'arrestation, dans la matinée 29 janvier 2024, de l'ex-détenu d'opinion, Mohamed Tadjadit, a eu lieu chez lui à Heraoua, dans la banlieue d'Alger. Un groupe de policiers en civil a pointé à son domicile et on entendait, sur une vidéo enregistrée en direct par Mohamed Tadjadit, des policiers lui demandant derrière la porte d'ouvrir, avait rapporté le Cnld.

Connu pour son engagement au sein du Hirak, poète et activiste notoire, Mohamed Tadjadit est étroitement surveillé par les services de sécurité. Ce placement en garde à vue n'est pas le premier pour lui. Il a déjà été arrêté et embastillé plusieurs fois. Pour lui, malheureusement, les cellules froides des commissariats sont une vieille connaissance. Mohamed Tadjadit a déjà été condamné à la prison.

Il a quitté la prison le 7 août 2023 après avoir purgé une peine de 16 mois.

Yacine K.

## Féminicide en Algérie : 13 coups de couteau parce qu'elle a refusé de l'épouser

*Observe Algérie (www.observealgerie.com) – 31/01/2024*



Nouveau drame en Algérie, nouveau féminicide qui a ciblé une jeune femme de 25 dans la ville de Rouiba, à quelques encablures à l'est d'Alger. Nesrine G. est la victime du quatrième féminicide en Algérie depuis le début de l'année 2024, selon le site Féminicides Algérie qui a fait circuler l'information sur ses réseaux sociaux.

En effet, selon Féminicides Algérie, un site créé par des militantes féministes, la jeune Nesrine, une jeune infirmière de 25 ans, exerçait dans une clinique privée dans la ville de Rouiba, près d'Alger. Un jeune homme habitant dans les environs de la clinique l'abordait tout le temps et insistait pour qu'elle l'épouse. Mais la jeune infirmière avait refusé la proposition du jeune prétendant.

### **Nesrine G. a été menacée de mort publiquement la veille du crime**

"Le 29 janvier 2024, Nesrine G., 25 ans, infirmière dans une clinique privée, un homme l'a assassinée avec 13 coups de poignard et a aussi essayé d'assassiner une cardiologue exerçant dans la même clinique que la victime, dans la commune de Rouiba, wilaya d'Alger", a écrit Féminicides Algérie dans sa page Facebook, précisant que des sources proches de la victime affirment que "l'auteur du crime habite non loin du lieu de travail de la victime, la suivait tous les jours, la harcelait et lui demandait de l'épouser, mais la victime a refusé".

Ce qui désole les militantes qui activent sur le terrain de la lutte féministe et qui alimentent le site Féminicides Algérie, c'est que ce nouveau drame aurait pu être évité sans l'indifférence de la société. "La veille du crime, l'assassin a menacé la victime de mort devant tous les gens présents

devant son lieu de travail, mais personne n'a pris les choses au sérieux, personne n'a déposé plainte, ni contacté la police", précise Féminicides Algérie qui fait savoir que le jour du meurtre, le jeune homme a frappé à la porte de la clinique et c'est la victime qui avait ouvert et il lui donné 13 coups de couteau.

L'auteur du féminicide a failli tuer une cardiologue de la même clinique

Selon le récit de Féminicides Algérie, après l'assassinat de Nesrine G., l'assaillant a tenté d'assassiner une cardiologue qui courait pour le fuir. Il a également essayé d'agresser le gardien de l'immeuble qui abrite la clinique privée. Les auteurs du récit regrettent que la presse n'en a pas fait écho et surtout que les femmes ne sont pas assez protégées dans la société algérienne.

Depuis le début de l'année 2024, c'est la quatrième femme victime d'un féminicide en Algérie où les agressions contre les femmes sont légion. Le 21 janvier à Mostaganem, Nawel Cherifa T., 30 ans, a été assassinée par son ex-mari à coups de couteau et de marteau. La maman de la victime, Hafida, sera assassinée le même jour et des mains du même auteur. Le 3e féminicide de l'année a eu lieu le 24 janvier à Sétif où Zahia B. a été tuée par des inconnus, probablement des voleurs.

**Aylan Afir**

## Mohamed Tadjadit placé en détention provisoire

Radio M ([www.radio-m.net](http://www.radio-m.net)) – 31/01/2024



Le militant et ancien détenu du Hirak, Mohamed Tadjadit a été placé en détention provisoire ce mercredi 31 janvier 2024, selon sa famille.

Arrêté lundi à son domicile de Béni Hraoua près d'Alger par les services de sécurité, Mohamed Tadjadit avait dans un premier temps été conduit au siège de la sûreté de la wilaya d'Alger. Sa famille s'attendait à ce qu'il soit présenté dans la foulée au procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed, mais il n'en a rien été.

Finalement, c'est au tribunal de Rouiba que Tadjadit a été présenté, semble-t-il sans avocat, avant d'être placé en détention provisoire. « Sa famille n'a reçu aucune information officielle sur le déroulement de cette comparution, ni sur le chef d'inculpation retenu contre lui », indique le militant Fodil Boumala dans un post sur son compte Facebook.

Elle ignore également dans quel établissement pénitentiaire il a été incarcéré. « Son père s'est vu promettre d'obtenir un permis de visite ce jeudi pour en savoir plus sur les conditions de détention de son fils », ajoute Fodil Boumala.

## Audience reportée : le juge se récusé après avoir statué lors du premier procès de dissolution de la LADDH

Radio M ([www.radio-m.net](http://www.radio-m.net)) – 31/01/2024



L'affaire relative à la dissolution controversée de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) a rebondi de manière inattendue ce 29 janvier 2024. Alors qu'une audience en appel était prévue à la cour d'Alger pour examiner la dissolution prononcée en première instance en septembre 2022, le juge a réalisé qu'il avait lui-même statué lors du premier procès, soulevant ainsi un possible conflit d'intérêts.

« La séance a donc été ajournée en présence d'un autre magistrat, tandis que l'avocat du ministère de l'Intérieur, partie adverse dans cette affaire, était absent », a expliqué Kaddour Chouicha, ancien vice-président de la LADDH. « Nous avons demandé le report de l'audience lorsque nous avons appris que le ministère avait répondu à notre appel sans que cette réponse ne nous parvienne, et ce malgré mes multiples démarches pour l'obtenir », a-t-il ajouté, dénonçant un manque de transparence.

De son côté, Me Aissa Rahmoune, également vice-président de la ligue dissoute, contacté par Radio-M, estime que « la dissolution étant politique et venant d'en haut, à savoir du gouvernement lui-même, le recours devant la justice algérienne n'aurait de toute façon servi à rien ». Il envisage donc de saisir des instances internationales de défense des droits humains, plus à même selon lui de répondre favorablement et d'exercer une pression sur les autorités algériennes.

Dans le cadre du comité de sauvegarde de la LADDH lancé en septembre 2023, Me Rahmoune a même annoncé une possible relocalisation de la structure en Europe, sans en préciser le pays. « L'objectif est de maintenir notre place et notre légitimité dans la communauté internationale des défenseurs des droits humains », a-t-il déclaré.

Rappelons que cette dissolution, intervenue à la demande du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, fait suite à l'engagement de longue date de la Ligue auprès du mouvement populaire et pacifique du Hirak. Fondée en 1985 sous le régime du parti unique, la plus ancienne organisation algérienne de défense des droits humains paye ainsi, près de 40 ans après, son combat de toujours pour les libertés fondamentales dans le pays.

## Algérie: acquittement en appel dans l'affaire «dite de la solidarité»

*La Radio des Sans Voix (www.laradiodessansvoix.org) – 31/01/2024*



La cour d'Alger a prononcé tard dans la nuit de mardi son verdict en appel dans le procès des 23 membres d'un prétendu « réseau de solidarité », poursuivis notamment pour « atteinte à la sécurité de l'État ». La Cour a infirmé en grande partie le réquisitoire sévère du parquet.

La chambre criminelle de deuxième instance près la cour d'Alger a confirmé l'acquittement de la majorité des prévenus, dont Fatiha Briki, Sara Ladoul et El Hadi Lassouli. Seul l'un d'entre eux a écopé de 6 mois de prison ferme pour « falsification de documents ».

Tous ceux qui étaient sous contrôle judiciaire ou en détention provisoire ont vu leur passeport leur être restitué et sont donc désormais libres de leurs mouvements.

Le parquet avait pourtant requis auparavant les peines maximales prévues par la loi à l'encontre de l'ensemble des mis en cause, en l'occurrence jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle.

Au total, 23 personnes avaient comparu dans ce procès pour diverses accusations liées à des « actions de solidarité » menées auprès de familles des détenus d'opinion. Elles étaient poursuivies notamment pour « atteinte à la sécurité de l'État » ou « complot contre l'autorité de l'État ».

**La Rédaction**

## Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ Précédentes revues de presse et newsletters

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المف  
ن DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
ن DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS المف